

Programme
des Nations Unies
pour l'environnement

Distr.
RESTREINTE

UNEP/IG.49/INF.7
30 janvier 1984

FRANCAIS
Original: ANGLAIS

Réunion extraordinaire des Parties contractantes
à la Convention pour la protection de la
mer Méditerranée contre la pollution et
aux protocoles y relatifs

Athènes, 10 - 13 avril 1984

RAPPORT SUR L'APPLICATION DU PROTOCOLE RELATIF A LA COOPERATION
EN MATIERE DE LUTTE CONTRE LA POLLUTION DE LA MER MEDITERRANEE
PAR LES HYDROCARBURES ET AUTRES SUBSTANCES NUISIBLES
EN CAS DE SITUATION CRITIQUE



RAPPORT SUR L'APPLICATION DU PROTOCOLE RELATIF A LA COOPERATION
EN MATIERE DE LUTTE CONTRE LA POLLUTION DE LA MER MEDITERRANEE
PAR LES HYDROCARBURES ET AUTRES SUBSTANCES NUISIBLES
EN CAS DE SITUATION CRITIQUE

Historique

1. Ayant noté que "le Protocole relatif à la coopération en matière de lutte contre la pollution de la mer Méditerranée par les hydrocarbures et autres substances nuisibles en cas de situation critique prévoit la création d'un centre régional pour la Méditerranée, qui serait chargé de l'exécution de certaines des fonctions envisagées dans ce Protocole", la Conférence de plénipotentiaires des Etats côtiers de la région méditerranéenne sur la protection de la mer Méditerranée (Barcelone, 1976) a décidé de créer un centre régional de lutte contre la pollution par les hydrocarbures.
2. Les fonctions dont il s'agit sont les suivantes : échanges généraux d'information (article 6), moyens de communication (article 7), diffusion de messages d'alerte en cas de situation critique (article 8), échanges d'informations pendant et après une situation critique (article 9) et assistance pour une opération de lutte contre la pollution (article 10).
3. Le Protocole relatif à la coopération en matière de lutte contre la pollution de la mer Méditerranée par les hydrocarbures et autres substances nuisibles en cas de situation critique (ci-après le "Protocole") est entré en vigueur en 1978.
4. Le présent document est consacré aux mesures prises par le Centre régional et les Parties contractantes au Protocole en ce qui concerne chacun de ces articles.





Programme des Nations Unies pour l'environnement

Distr.
RESTREINTE

UNEP/IG.49/INF.7
30 janvier 1984

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

Réunion extraordinaire des Parties contractantes
à la Convention pour la protection de la
mer Méditerranée contre la pollution et
aux protocoles y relatifs

Athènes, 10 - 13 avril 1984

RAPPORT SUR L'APPLICATION DU PROTOCOLE RELATIF A LA COOPERATION EN MATIERE DE LUTTE CONTRE LA POLLUTION DE LA MER MEDITERRANEE PAR LES HYDROCARBURES ET AUTRES SUBSTANCES NUISIBLES EN CAS DE SITUATION CRITIQUE

Historique

1. Ayant noté que "le Protocole relatif à la coopération en matière de lutte contre la pollution de la mer Méditerranée par les hydrocarbures et autres substances nuisibles en cas de situation critique prévoit la création d'un centre régional pour la Méditerranée, qui serait chargé de l'exécution de certaines des fonctions envisagées dans ce Protocole", la Conférence de plénipotentiaires des Etats côtiers de la région méditerranéenne sur la protection de la mer Méditerranée (Barcelone, 1976) a décidé de créer un centre régional de lutte contre la pollution par les hydrocarbures.
2. Les fonctions dont il s'agit sont les suivantes : échanges généraux d'information (article 6), moyens de communication (article 7), diffusion de messages d'alerte en cas de situation critique (article 8), échanges d'informations pendant et après une situation critique (article 9) et assistance pour une opération de lutte contre la pollution (article 10).
3. Le Protocole relatif à la coopération en matière de lutte contre la pollution de la mer Méditerranée par les hydrocarbures et autres substances nuisibles en cas de situation critique (ci-après le "Protocole") est entré en vigueur en 1978.
4. Le présent document est consacré aux mesures prises par le Centre régional et les Parties contractantes au Protocole en ce qui concerne chacun de ces articles.

Article 6

5. L'article 6, qui a trait aux échanges d'informations générales, est ainsi conçu :

- "1. Chaque Partie s'engage à diffuser aux autres parties des informations concernant :
 - (a) L'organisation nationale ou les autorités nationales compétentes en matière de lutte contre la pollution de la mer par les hydrocarbures et autres substances nuisibles;
 - (b) Les autorités nationales compétentes chargées de recevoir les informations concernant la pollution de la mer par les hydrocarbures et autres substances nuisibles et de traiter des affaires d'assistance entre les Parties;
 - (c) Les méthodes nouvelles en matière de prévention de la pollution de la mer par les hydrocarbures et autres substances nuisibles, les procédés nouveaux pour combattre la pollution, et le développement de programmes de recherches y afférents.
2. Les Parties qui, le cas échéant, sont convenues d'échanger directement entre elles ces informations sont néanmoins tenues de les communiquer au centre régional. Ce dernier en assure la communication aux autres Parties et, sous réserve de réciprocité, aux Etats riverains de la zone de la mer Méditerranée qui ne sont pas parties au présent Protocole."

6. Les informations visées à l'alinéa a) du paragraphe 1 ont été collectées auprès des Etats côtiers et sont régulièrement mises à jour et diffusées par l'intermédiaire de leurs organes de liaison.

7. Les informations visées à l'alinéa b) du paragraphe 1 ont été collectées lors de visites effectuées dans les Etats côtiers et au moyen de questionnaires sur les plans d'urgence.

8. Les informations visées à l'alinéa c) du paragraphe 1 ont été collectées lors de visites effectuées dans les Etats côtiers, au moyen de questionnaires sur les plans d'urgence, les industriels et les organisations offrant des services, ainsi que par l'intermédiaire des organes de liaison scientifiques. Le Centre a achevé la mise au point de son propre système d'information fondé sur une documentation provenant de diverses sources, réparties dans le monde entier.

Jusqu'à présent, les informations ont été diffusées principalement par le canal de ROCC NEWS et par la publication de deux répertoires, l'un de produits et matériels commercialisés pour la lutte contre la pollution par les hydrocarbures, l'autre des organisations offrant des services en cas de situation critique en Méditerranée. Ces documents sont constamment mis à jour et distribués aux points focaux nationaux.

9. Actuellement, le Centre s'occupe exclusivement de la pollution par les hydrocarbures, mais il a aussi réuni quelques informations sur les mesures prises pour combattre la pollution par des substances nuisibles.

10. En ce qui concerne le paragraphe 2 de l'article 6, il reste encore à établir une procédure bien définie et régulière selon laquelle les informations seraient communiquées au Centre par les Parties contractantes ou transmises aux autres parties. Pour diffuser l'information aux Parties, on peut utiliser la liste des organes de liaison des Parties contractantes (annexe III au présent document).

Article 7

11. L'article 7, qui traite de la coordination des moyens de communication, est libellé comme suit :

"Les Parties s'engagent à coordonner l'utilisation des moyens de communication dont elles disposent pour assurer, avec la fiabilité et la rapidité nécessaires, la réception, la transmission et la diffusion de tous rapports et informations urgentes relatifs aux faits et situations définis à l'article premier. Le centre régional sera doté des moyens de communication qui lui permettront de participer à cet effort coordonné et, notamment, de remplir les fonctions qui lui sont assignées par le paragraphe 2 de l'article 10."

12. Au cours des visites qu'il a effectuées dans les Etats côtiers, le Directeur a fait plusieurs efforts pour rassembler des informations sur les moyens de télécommunication de ces Etats et pour informer chacun des organes nationaux de liaison des moyens disponibles au Centre et à Malte.

13. Les moyens du Centre ont été développés et renforcés en fonction de ses besoins et de ses activités. Les Etats côtiers ont à plusieurs reprises été informés de leur existence. Actuellement, ces moyens sont les suivants :

- trois lignes téléphoniques : 37296, 37297, 37298
- deux télex : 1464 UNROCC MS, 1396 UNROCC MW
- adresse télégraphique : UNROCC, MALTA
- un répondeur automatique pour enregistrer les messages en dehors des heures de bureau

Des informations détaillées sur ces moyens, ainsi que sur ceux qui sont disponibles à Malte, sont communiquées périodiquement à toutes les Parties contractantes.

14. Pour mettre ces moyens et ceux des Parties contractantes à l'épreuve, le Centre a organisé quatre exercices de télécommunication entre juin 1978 et juin 1982. La participation des Parties à ces exercices est maintenant d'un bon niveau. Toutefois, l'essai effectué en juin 1982 a révélé que les moyens de télécommunication actuels paraissent s'être dégradés, puisqu'il faut maintenant plus longtemps pour établir, sur le plan technique, la liaison avec le Centre et à partir du Centre. Cette dégradation risque de limiter fortement l'assistance que le Centre pourrait offrir en cas de situation critique. Il conviendrait d'envisager de nouvelles mesures pour améliorer les moyens de télécommunication, en particulier si le prochain exercice vient confirmer cette tendance.

Article 8

15. Cet article concerne la diffusion des messages d'alerte en cas d'accident ou de déversement d'hydrocarbures provenant de navires ou d'avions. Il est libellé comme suit :

- "1. Chaque Partie fait donner aux capitaines de navires battant son pavillon et aux pilotes d'aéronefs immatriculés sur son territoire des instructions les invitant à signaler à une Partie ou autre centre régional, par les voies les plus rapides et les plus adéquates, compte tenu des circonstances et conformément à l'annexe I du présent Protocole :
 - (a) Tous les accidents causant ou pouvant causer une pollution des eaux de la mer par les hydrocarbures et autres substances nuisibles;
 - (b) La présence, les caractéristiques et l'étendue des nappes d'hydrocarbures ou de substances nuisibles repérées en mer et de nature à constituer une menace grave et imminente pour le milieu marin, pour les côtes ou les intérêts connexes d'une ou plusieurs Parties.
2. Les informations recueillies conformément au paragraphe 1 sont communiquées aux autres Parties susceptibles d'être affectées par la pollution :
 - (a) Soit par la Partie ayant reçu ces informations directement ou, de préférence, par l'intermédiaire du Centre,
 - (b) Soit par le centre régional.

En cas de communication directe entre Parties, le centre régional sera informé des dispositions prises par ces Parties.

3. En conséquence de l'application des dispositions du paragraphe 2, les Parties ne sont pas tenues à l'obligation prévue à l'article 9, paragraphe 2, de la Convention."

16. Au cours des sept dernières années, le Centre régional a reçu près de 84 messages et notifications concernant des accidents et des déversements d'hydrocarbures, ainsi que des communications occasionnelles relatives à des déversements de produits chimiques. (Voir annexe II : Liste des messages d'alerte et avis d'accident enregistrés au Centre régional). Plusieurs Parties transmettent régulièrement des informations au Centre par l'intermédiaire de leur organe de liaison opérationnel. Toutefois, dans bien des cas, le Centre n'a pas été informé directement par la Partie intéressée, mais par d'autres voies, parfois avec un gros retard. Dans ces cas-là, le Centre a toujours essayé de se mettre en rapport avec la Partie en question pour confirmation et supplément d'information.

17. Les informations transmises par les messages d'alerte étaient généralement médiocres au regard des directives énoncées à l'annexe I du Protocole. Pour en améliorer la qualité, le Centre a organisé en mars 1983 un premier exercice d'alerte qui utilisait le format standard d'alerte qui devrait faciliter la transmission de messages normalisés, clairs, concis et complets signalant un accident ou un déversement d'hydrocarbures quelconque. Cet exercice a donné de très bons résultats avec la participation de quinze Etats riverains. Le rapport de l'exercice figure à l'annexe I.

18. Autant que possible, le Centre cherche à rester en contact avec la Partie touchée jusqu'à la fin de l'alerte et s'efforce toujours, dans toute la mesure possible, de faire en sorte que toutes les Parties qui pourraient être intéressées par l'accident en soient tenues informées.

article 9

19. L'article 9 concerne les interventions urgentes et les notifications qui s'y rapportent. Il est libellé comme suit :

- "1. Toute Partie confrontée à une situation de la nature de celle définie à l'article premier du présent Protocole doit :
 - (a) Faire les évaluations nécessaires concernant la nature et l'importance de l'accident ou de la situation nécessitant des mesures d'urgence ou, le cas échéant, le type et la quantité approximative des hydrocarbures ou autres substances nuisibles, ainsi que la direction et la vitesse de dérive des nappes;
 - (b) Prendre toutes mesures susceptibles d'éliminer ou de réduire les effets résultant de la pollution;
 - (c) Informer immédiatement les autres Parties, soit directement, soit par l'intermédiaire du centre régional, de ces évaluations et de toute action entreprise ou prévue pour lutter contre la pollution;
 - (d) Continuer à observer la situation aussi longtemps que possible et faire un rapport conformément à l'article 8.

2. En cas d'action pour combattre la pollution provenant d'un navire, toutes les mesures possibles devront être prises pour sauvegarder les personnes présentes à bord et, autant que faire se peut, le navire lui-même. Toute Partie qui entreprend une telle action doit en informer l'Organisation intergouvernementale consultative de la navigation maritime." */

*/ Le 22 mai 1982, l'OMCI a pris le nom d'Organisation maritime internationale (OMI).

20. Actuellement, le rôle du Centre régional est limité aux mesures indiquées à l'alinéa c) du paragraphe 1 ci-dessus; il a eu l'occasion de prendre de telles mesures dans diverses situations critiques. Une formule type utilisée par l'OMI a été distribuée aux Parties afin qu'elles s'en servent pour signaler les interventions en cas de situation critique créée par la pollution.

21. Les données que possède le Centre pour prévoir la formation de nappes d'hydrocarbures, ainsi que ses renseignements sur les moyens disponibles et les accidents précédents, constituent des informations utiles qui peuvent aider les Parties à évaluer la situation critique et à décider ce qui peut être fait. Par conséquent, les Parties voudront peut-être envisager de consulter le Centre régional au sujet des mesures à prendre conformément aux alinéas a) et b) du paragraphe 1 de cet article.

Article 10

22. L'article 10 concerne les demandes d'assistance en cas de situation critique; il est libellé comme suit :

- "1. Toute Partie ayant besoin d'assistance pour une opération de lutte contre la pollution par les hydrocarbures ou autres substances nuisibles polluant ou menaçant de polluer ses côtes peut demander, soit directement, soit par l'intermédiaire du centre régional visé à l'article 6, le concours d'autres Parties, celles qui sont susceptibles d'être également affectées par la pollution étant sollicitées en premier lieu. Ce concours peut comporter notamment des conseils d'experts et la fourniture ou mise à disposition de produits, d'équipement et de moyens nautiques. Les Parties ainsi sollicitées font tous les efforts possibles pour apporter leur concours.
2. Si les Parties engagées dans l'opération ne peuvent s'entendre sur la conduite même de la lutte, le centre régional peut, avec leur accord, coordonner l'activité des moyens mis en oeuvre par ces Parties."

23. Le Centre a été en mesure d'offrir son appui dans toutes les situations critiques où il a été sollicité par la Partie touchée.

24. En juin 1980, lorsque le "ZENOBIA" a coulé près de Larnaca, à Chypre, la Grèce a envoyé un expert de son service de garde-côte, une équipe de trois plongeurs, ainsi que du matériel, par l'intermédiaire du Centre, afin d'entreprendre sans délai les opérations de nettoyage. Les informations sur le matériel et les services ont été fournies par le Centre. Un spécialiste du renflouage a été envoyé sur place ultérieurement.

25. Dans trois autres cas d'accident ("PARNASSOS", "INDEPENDENTA", "SAMIR") le Centre a envoyé sur place des experts pour donner des conseils.

26. Le Centre a également aidé l'Algérie après l'échouement du "JUAN A LAVALEJA" en lui indiquant les noms de sociétés de services capables et en établissant les contacts nécessaires.

Annexes

- I. - Essai de communication, juin 1982
- II. - Liste des messages d'alerte et accidents enregistrés au Centre régional de juin 1977 à juin 1982
- III. - Liste des organes de liaison





IMO



UNEP

REGIONAL OIL-COMBATING CENTRE
FOR THE MEDITERRANEAN SEA
CENTRE REGIONAL MEDITERRANEEN
DE LUTTE CONTRE LA POLLUTION
PAR LES HYDROCARBURES

MANOEL ISLAND

MALTA

PREMIER EXERCICE D'ALERTE

MARS 1983

R A P P O R T

1. INTRODUCTION
2. FORMAT STANDARD D'ALERTE
3. PREMIER EXERCICE D'ALERTE
4. ANALYSE DES RESULTATS
5. CONCLUSIONS
6. RECOMMANDATIONS



1. INTRODUCTION

L'un des plus importants objectifs du Centre Régional Méditerranéen de Lutte contre la Pollution par les Hydrocarbures est d'assister les Etats Riverains de la Méditerranée pour lutter contre la pollution (massive) par les hydrocarbures. Il est évident que pour accomplir une telle tâche le Centre doit être informé des accidents causant ou risquant de causer une pollution marine par hydrocarbures (ou toute autre substance dangereuse).

La plupart des autres activités fondamentales du Centre sont aussi directement liées à l'information sur les nappes d'hydrocarbures.

Les actions entreprises par le Centre en cas d'urgence, ainsi que les activités de routine, dépendront beaucoup de la qualité de l'information relative aux accidents signalés au Centre. En d'autres termes, l'information à envoyer doit être:

- a) rapide
- b) exacte
- c) précise
- d) complète
- e) brève

- ad a) En cas d'urgence, le facteur "temps" est primordial. Plus le délai de réponse à une nappe d'hydrocarbures sera court, plus il sera facile de récupérer les hydrocarbures, moindre sera le coût de l'opération, moindre sera la pollution des côtes et moins d'hydrocarbures seront disséminés dans l'environnement, etc... Tout délai de transmission de l'information risque, bien sûr, de retarder les actions du Centre et donc l'assistance offerte. Les conséquences d'un tel délai sont énumérées ci-dessus.
- ad b) Par exactitude de l'information, on entend que les données communiquées au ROCC correspondent à la situation actuelle (réelle). Les actions et les décisions prises dépendront essentiellement de l'exactitude de la première information reçue.
- ad c) Si plus d'une information est transmise, la précision de l'information est extrêmement importante. Des différences dans les rapports peuvent complètement induire en erreur la personne prenant la décision ou, tout au moins, provoquer un délai pour vérifier l'information reçue. Une information manquant de précision aura les mêmes conséquences qu'une information tardive et inexacte.
- ad d) l'information communiquée doit être complète, c'est-à-dire avec le maximum de données. Ces dernières doivent porter sur l'accident même, son emplacement, les conditions météorologiques et marines, l'agent

polluant, les zones menacées, etc... L'assistance offerte par l'intermédiaire du Centre (ou par le Centre) sera en fonction de ces données.

- ad e) Bien que complet, le message doit être bref. Envoyer une longue information peut être difficile (et ne pas être assez sûr) à cause des limites du système de communications. Se servir de chiffres est plus pratique qu'envoyer de longues descriptions et "histoires"

L'importance d'informer les Etats riverains de tous les accidents causant ou pouvant causer une nappe d'hydrocarbures est soulignée dans plusieurs articles du Protocole de Coopération ayant trait à la lutte contre la pollution en Méditerranée par les hydrocarbures et autres substances nocives, en cas d'urgence.

Le Protocole définit qui doit envoyer les informations ainsi que le destinataire de l'information.

La teneur de l'information elle-même est décrite d'une façon générale dans l'ANNEXE I, Article 8 du Protocole.

Malheureusement, les informations communiquées au ROCC, ces six dernières années, étaient souvent incomplètes, tardives ou inexactes. Les premiers renseignements étaient aussi souvent envoyés par une tierce partie, c'est-à-dire pas par l'Etat riverain.

Afin d'améliorer la situation, notamment quand il s'agit d'urgences, le ROCC a préparé un Format Standard d'Alerte (FSA).

2. FORMAT STANDARD D'ALERTE

La première ébauche du Format Standard d'Alerte du ROCC fut élaborée en décembre 1981, en coopération avec un expert français de l'OMI, Monsieur Lucien CABANIOLS, durant son séjour au Centre, à Malte. Le document fut préparé de façon à faciliter la formulation d'un message urgent qui devrait être envoyé au ROCC par les Autorités du pays menacé de pollution par un déversement d'hydrocarbures ou par le témoin d'un accident.

C'est au cours de la première moitié de 1982 que le document fut révisé, complété et que le modèle de présentation fut adopté. De même, les traductions française et anglaise du texte furent harmonisées. En juin 1982, plusieurs modifications y furent apportées conformément aux suggestions de Monsieur Terry HAYES (expert de l'OMI). La version définitive du document fut adoptée au début de juillet 1982. Les instructions concernant le mode d'emploi et deux exemples de messages préparés par Monsieur CABANIOLS furent ajoutés.

Le document complet fut prêt à être distribué aux correspondants officiels du ROCC dès la fin de juillet 1982.

La version définitive (voir l'ANNEXE I) était, en fait, un guide (ou liste de contrôle) permettant de rédiger un message qui devait être envoyé au ROCC, en cas d'urgence. Le fait de transmettre toutes les données énumérées, ou tout au moins les renseignements disponibles, permettrait au Centre de prendre immédiatement toute action nécessaire pour assister le pays menacé par la pollution. On suggère aux correspondants officiels du ROCC d'utiliser le télex (avant tout), puis le service télégraphique et (si ces deux moyens n'étaient pas disponibles) le téléphone pour transmettre leur message.

Les "exercices de communication" aidèrent considérablement à déterminer cet ordre prioritaire et, au terme de cette expérience, c'est le télex qui s'est démontré le moyen de communication le plus sûr.

Parallèlement à la préparation du F.S.A. le ROCC a prévu de tester ce nouveau document. De façon à vérifier la validité du Format Standard d'Alerte, un exercice d'alerte a été organisé quelques mois après la distribution du document.

3. PREMIER EXERCICE D'ALERTE

Conformément aux plans préalables, il fut convenu que cet exercice devait se dérouler en plusieurs phases comme suit:

a) Phase Préliminaire - juillet 1982

La distribution du Format Standard d'Alerte (voir ANNEXE I) - bien que n'étant pas étroitement liée au Premier Exercice d'Alerte car la distribution du F.S.A. a été organisée séparément - peut être considérée comme la phase préliminaire.

b) Première Phase Active - 09 février 1983

Distribution d'une circulaire avec description de l'exercice même et description d'un accident fictif qui "menacera", le jour choisi pour l'exercice, l'Etat riverain (voir ANNEXE II). Dans la description de l'accident, certains détails furent délibérément omis et l'on décida que ces détails seraient transmis par télex, le jour même de l'"accident".

Vu que dans le cas réel d'une urgence il est probable que l'information concernant l'accident sera incomplète au départ et que le responsable

transmettant le message devra recueillir les données de diverses sources afin de rédiger une information digne de foi, nous nous sommes efforcés de créer une situation analogue.

c) Seconde Phase Active - 10 mars 1983

Transmission des détails manquant dans la première description de l'accident fictif et instructions concernant la date de l'exercice (voir ANNEXE III). Ce message fut envoyé par télex (pour l'Albanie et le Liban, par télégramme); les données relatives au lieu de l' "accident", outre la direction des vents, furent modifiées pour chaque Etat riverain. Sur un total de 18 messages, il convient de noter que 14 furent envoyés le 10 mars en 1 heure et 27 minutes (10.51 - 12.18), 3 autres le même jour en 31 minutes (14.27 - 14.58) et un seul télex (pour la Tunisie) fut envoyé le matin suivant (11 mars).

Comparés avec la situation au cours des Exercices de Communication antérieurs et notamment au cours de dernier test (juin 1982), les résultats obtenus lors du Premier Exercice d'Alerte furent excellents. L'amélioration des liaisons de télécommunication (le télex spécialement) résulte certainement de l'introduction, à Malte, d'un nouveau service d'ordinateur-télex, en janvier 1983.

d) Troisième Phase Active - 16 mars 1983

Réception des messages. Tous les correspondants du ROCC reçurent l'ordre de transmettre au Centre l'information concernant l'accident fictif du 16 mars 1983. L'analyse des résultats de cet exercice est fournie ci-dessous.

4. ANALYSE DES RESULTATS

La réponse des Etats riverains de la Méditerranée au Premier Exercice d'Alerte a été satisfaisante. La plupart des correspondants officiels du ROCC répondirent et envoyèrent des messages d'alerte en temps voulu. Un résumé analyse des résultats est donné ci-dessous, sous forme de tableau.

TABLEAU NO.1LISTE DES ETATS RIVERAINS DE LA MEDITERRANEE
AVEC DATES ET HEURE DES REPONSES RECUES

PAYS	DATE	HEURE	DELAI *	REMARQUES
ALBANIE	-	-	-	
ALGERIE	15.03	-	-	Télex envoyé le 15.03 informant le ROCC que l'Algérie ne pouvait participer.
CHYPRE	16.03	15.35	+ 7.35	
EGYPTE	16.03	08.26	+ 0.26	Trois télex envoyés le 16 et 17 mars.
FRANCE	16.03	09.02	+ 1.02	
GRECE	16.03	07.26	- 0.34	
ISRAEL	16.03	09.24	+ 1.24	
ITALIE	17.03	13.38	+ 29.38	Information concernant le délai reçue en avance.
LIBAN	21.03	20.46	+ 132.40	
LIBYE	16.03	08.36	+ 0.36	
MADEIRE	16.03	12.10	+ 4.10	
MONACO	21.03	16.20	+ 128.20	
MAROC	16.03	10.35	+ 2.35	
ESPAGNE	-	-	-	
SYRIE	16.03	08.22	+ 0.22	
TUNISIE	16.03	10.49	+ 2.49	
TURQUIE	-	-	-	
YUGOSLAVIE	16.03	13.14	+ 5.14	

* Pour l'heure 0 (zéro), nous avons utilisé l'heure d'ouverture du Centre le 16 mars 1983, c'est-à-dire 08.00 heures H.L.

Nombre total de messages envoyés par le ROCC: 18
Nombre total de réponses reçues par le ROCC: 15 (83.3%)

Genres de réponses:

A	messages fournissant des informations conformes au F.S.A.	11 (73.3%)
B	messages donnant des informations non conformes au F.S.A.	1 (6.7%)
C	messages ne donnant pas les informations requises	2 (13.3%)
D	excuses pour l'absence de participation	1 (6.7%)
		<hr/>
		15 (100%).
		<hr/>

TABLEAU NO.2

ETATS RIVERAINS DE LA MEDITERRANEE CLASSES
SELON LE GENRE DE REPONSE RECUE AU ROCC

GENRE DE REPONSE	PAYS
A	CHYPRE, FRANCE, GRECE, ISRAEL, ITALIE, LIBYE, MALTE, MAROC, MONACO, TUNISIE, YUGOSLAVIE.
B	EGYPTE
C	LIBAN, SYRIE.
D	ALGERIE
aucune réponse	ALBANIE, ESPAGNE, TURQUIE.

Nombre total de réponses: 15

Nombre total de réponses satisfaisantes: 12 (80%)

Délais depuis l'heure 0:

A	moins d' 1 heure	3	(25%)
B	1.- 3 heures	4	(33%)
C	3 -24 heures	3	(25%)
D	plus de 24 heures	2	(17%)
		12	100%

TABLEAU NO.3

ETATS RIVERAINS DE LA MEDITERRANEE CLASSES
SELON LE DELAI DE LA REPONSE RECUE AU ROCC

CATEGORIE	PAYS*
A	GRECE, EGYPTE, LIBYE.
B	FRANCE, ISRAEL, MAROC, TUNISIE.
C	MALTE, YOUGOSLAVIE, CHYPRE.
D	ITALIE, MONACO.

} moins de
8 heures
(83%)

* Par ordre chronologique.

Il est important de noter que deux pays, l'Algérie et l'Italie, ont informé le Centre qu'ils n'avaient pas reçu le Format Standard d'Alerte (Ex/Circ.56 du 20 juillet 1982). Le correspondant officiel de l'Italie a informé le Centre

de ce fait en avance, et il a donc été possible d'envoyer une copie du F.S.A. avant le 16 mars de façon à ce que l'Italie participe à l'exercice, même avec un certain retard. Le correspondant algérien a fait état du même problème un jour seulement avant l'exercice et l'Algérie n'a pu, malheureusement, participer.

Le Liban a seulement informé le Centre que "aucune pollution ne s'était produite dans ses eaux territoriales" mais ceci prouve, au moins, que la circulaire et le dernier message du Centre ont été reçus.

La Syrie, elle, a transmis le même message qui avait été envoyé par le ROCC, le 10 mars.

L'Egypte a envoyé trois télex décrivant, en détail, l'"accident" et les "mesures prises" et informant le Centre (par un troisième télex) que "l'opération s'était conclue avec succès".

11 autres pays (onze), à savoir Chypre, la France, la Grèce, Israël, l'Italie, la Libye, Malte, le Maroc, Monaco, la Tunisie et la Yougoslavie, ont envoyé des messages contenant les informations requises et conformes au Format Standard d'Alerte. Certains de ces pays ont modifié la dernière partie du message concernant l'assistance et les actions déjà prises, pour que cette partie corresponde réellement à la situation dans ces pays (par exemple Chypre, la France, la Grèce, Malte et Monaco).

Aucune réponse n'est arrivée d'Albanie, d'Espagne ni de Turquie.

En ce qui concerne la langue utilisée pour formuler le message, tous les pays, à l'exception de l'Italie, ont utilisé l'une des deux langues officielles du Centre (le français ou l'anglais). Le message d'Italie a été rédigé en italien. Vu qu'il s'agissait seulement d'un exercice, une telle procédure n'a créé aucun problème, mais, en cas de véritable urgence, l'emploi de toute autre langue que celles reconnues officiellement par les Etats riverains de la Méditerranée ne peut que provoquer des retards inutiles pour la réponse.

5. CONCLUSIONS

1. Le Premier Exercice d'Alerte a prouvé que la plupart des Etats riverains de la Méditerranée ont accepté le Format Standard d'Alerte en tant qu'instrument utile pour formuler un message d'alerte et le communiquer au ROCC (et/ou aux autres Etats riverains) en cas d'urgence.
2. Les messages rédigés conformément au Format Standard d'Alerte (73.3% de tous les messages reçus) ont fourni

des informations exactes, précises, complètes, raisonnablement brèves et, dans presque 60% des cas, assez rapides.

3. Les informations reçues au Centre se sont avérées suffisantes pour entreprendre des actions ultérieures d'assistance au cas où celle-ci lui serait demandée.
4. Dans les messages demandant assistance, la formulation de la requête était assez précise pour fournir (de la part du Centre ou par l'intermédiaire du Centre) le genre d'assistance vraiment requis sur les lieux de l'accident.
5. Les remarques ajoutées par les correspondants officiels eux-mêmes indiquent qu' en cas d'urgence réelle ils agiraient de façon efficace, en tenant compte de la coopération régionale.
6. Le nouveau service d'ordinateur-télex à Malte a considérablement facilité la rapidité d'échanges de messages.
7. Le problème auquel l'Algérie et l'Italie se sont heurtées suggère que, lorsque d'importants documents (comme le Format Standard d'Alerte, la liste des correspondants officiels, les inventaires) sont distribués, il est nécessaire de demander aux correspondants officiels d'accuser réception.

6. RECOMMANDATIONS

1. Il est fortement recommandé aux Correspondants officiels du ROCC dans les Etats riverains de la Région d'utiliser le Format Standard d'Alerte, chaque fois qu'ils envoient une alerte au Centre ou directement à un autre Etat riverain.
2. Il est fortement recommandé aux Correspondants officiels du ROCC dans les Etats riverains de la Région de distribuer largement le Format Standard d'Alerte, ainsi que les informations sur la procédure d'urgence pour contacter le ROCC, à leurs Organisations nationales ou Autorités responsable de la surveillance et de l'alerte, en cas d'accidents causant ou pouvant provoquer la pollution par hydrocarbures.
3. Il est fortement recommandé que les messages d'alerte soient rédigés en l'une des deux langues officielles du Centre (l'anglais ou le français).
4. Les Correspondants officiels du ROCC sont priés de préparer leurs commentaires et suggestions quant à l'emploi du Format Standard d'Alerte au meeting MEDAS. Ces suggestions devront être prises en considération par le ROCC pour préparer le prochain exercice d'alerte.



ANNEX I

FORMAT STANDARD D'ALERTE DU ROCC



Ce document est un guide destiné à faciliter la rédaction d'un message urgent (telex, télégramme, téléphone) envoyé au ROCC par l'autorité d'un pays menacé ou par le témoin d'un accident. A titre d'exemple, veuillez s'il vous plaît, vous référer à l'Annexe. Envoyez un premier message aussi vite que possible contenant les informations immédiatement disponibles et complétez le par d'autres messages dès réception de nouvelles données.

Attention: Le document ci-dessous n'est ni à remplir ni à retourner. Votre message comprendra seulement le numéro et la lettre comme indiqué ci-dessous, suivi de l'information. Commencez le message par le code: URGENT URGENT URGENT

1. GENERALITES

- A. Objet du message
- B. Date et heure de l'accident (précisez: GMT ou H. locale)
- C. Source de l'information
- D. Comment contacter la source
- E. Localisation et relèvement (LAT, LONG) de l'accident

2. ACCIDENT

- A. Accident survenu à
 - . Navire(s)
 - . Plateforme
 - . Raffinerie
 - . Dépôt
 - . Pipe-line
 - . Autres
- B. Cause de l'accident
 - . Collision
 - . Explosion
 - . Incendie
 - . Naufrage
 - . Echouement
 - . Fuite
 - . Autres
- C. Détails sur le(s) navire(s) ou installation(s) concerné(s)
 - . Nom
 - . Type
 - . Nationalité
 - . Port en lourd
 - . Propriétaire
 - . Nature et tonnage de la cargaison
 - . Numéro du LLOYD'S Registre du navire (si possible)

3. METEOROLOGIE

- A. Conditions météorologiques
 - . Vitesse du vent
 - . Direction du vent
 - . Etat de mer (Force Beaufort ou Creux)
- B. Courants de surface dans la zone
 - . Direction
 - . Vitesse
- C. Tendence locale (Amélioration, aggravation ou stabilité)

4. POLLUTION

- A. Y a-t-il pollution marine? (OUI ou NON)

Si le réponse est OUI continuez à remplir Rubrique 4; puis passez à Rubrique 6; Si NON passez à la Rubrique 5

- B. Type de produit épanché
 - . Brut (léger, moyen, lourd)
 - . Raffiné (blanc ou noir)
 - . Boues
 - . Lest liquide
 - . Condensats
 - . Gaz liquéfiés
 - . Produits chimiques liquides
 - . Produits chimiques solides
- C. Détails sur le(s) produit(s) répandu(s), (si disponibles)
 - . Densité
 - . Inflammabilité (non, faible, haute)
 - . Viscosité
 - . Toxicité (faible, moyenne, haute)
- D. Quantité épanchée; Vitesse actuelle de déversement
- E. Si le produit flotte, estimation de l'aire couverte
- F. Le produit est-il en feu? (OUI ou NON)
- G. La côte est-elle touchée? (OUI ou NON)
- H. Précisez endroits touchés
- I. Longueur de côte affectée (km)
- J. Types de côte concernés
 - . plage de sable
 - . plage de galet
 - . côte rocheuse
 - . marais
 - . autre

5. MENACE DE POLLUTION

- A. Y a-t-il menace de déversement? (OUI ou NON)

Ne continuez à remplir la Rubrique 5 que si la réponse ci-dessus est OUI; si NON passez à la Rubrique 6.

- B. Type de produit pouvant être déversé
Voir B, para. 4
- C. Détails sur le(s) produit(s) pouvant être déversé(s)
Voir C, para. 4
- D. Quantité maximum estimée (m³ ou tonnes)

6. MESURES DEJA PRISES

- A. Alertes
 - . Autres pays riverains susceptibles d'être menacés; ont-ils été alertés?
- B. En Mer
 - . Remorquage
 - . Allègement
 - . Confinement
 - . Ecrémage
 - . Traitement par dispersant
 - . Lutte contre le feu
 - . Autres
- C. A Terre
 - . Nettoyage
 - . Elimination des déchets
 - . Protection des points sensibles
 - . Autres

7. ASSISTANCE DEMANDEE

Quel type d'aide?

- . Remorquage
- . Allègement (pompage)
- . Manutention de solides
- . Renflouement
- . Barrages de confinement
- . Ecrémage
- . Traitement par dispersant
- . Lutte contre le feu
- . Autres moyens

Sous quelle forme?

- . Conseil d'expert
- . Matériels
- . Equipes spécialisées
- . Autre forme

8. AUTRES REMARQUES

EXEMPLES DE MESSAGES TELEX NOTIFIANT UNE POLLUTION MARINE (OU MENACE DE)

Pour vous aider à utiliser le formulaire ci-joint, voici 2 exemples de messages qui pourraient signaler les deux accidents fictifs brièvement décrits. Toute ressemblance avec des accidents réels serait purement fortuite.

ACCIDENT 1
(EN MER)

Feu et explosion à bord d'un caboteur pétrolier naviguant à environ 10 nautiques au large de la côte; mer assez forte. Le navire a dérivé vers des récifs ou il s'est échoué et a subi des dégâts. Chargement: environ 14,000 t de raffinés noirs. Deux blessés, un disparu.

MESSAGE 1

Code: URGENT URGENT URGENT

De: (source)

A: UNROCC 464 MW

1A = Accident de mer
 1B = 28 mars 1985 à 23.16 GMT
 1C = Chef du Secteur Maritime de
 ...XXX
 1D = M...yyy.. Chef SM -
 Telex..... Phone.....
 1E = Cap...zzz.. 34.25 N/18.21 E

2A = Navire de mer
 2B = Echouement suite à incendie
 et explosion - incendie
 apparemment éteint -
 sérieuses avaries - pas
 encore de compte-rendu
 détaillé.
 2C = COSTMED caboteur pétrolier -
 pavillon STUPIRIEN 22,310 tpl -
 Armement NULIUS -
 Chargement: 15,600 T de
 raffinés noirs.

3A = NW 25/30 n - 6/7 Beaufort
 3B = SW/NE env. 1 n
 3C = Aggravation prévue

4A = Oui
 4B = Raffinés noirs + soutes
 4C = Caract. inconnues - attendons
 précisions du propriétaire
 de cargaison
 4D = Inconnue
 4E = 3 x 0,5 nautiques
 4F = Non
 4G = Non

6B = Sauvetage hommes par
 hélitreuillage -
 2 remorqueurs équipés incendie
 en stand-by.
 6C = Impossible apprécier
 pollution à terre.

7 = Matériel et spécialistes
 allègement - expertise -
 dégâts de coque - expertise
 et moyens antipollution -
 stand-by remorquage et
 renflouement jusqu'à expertise.

8 = Contacter armement NULIUS et
 Ministère de ...nnn..

Salutations.

YYY.....!

ACCIDENT 2
(SUR LE LITTORAL AVEC CONSEQUENCES
EN MER)

Suite à glissement de terrain consécutif à de violents orages, rupture de conduite et brèche dans un merlon autour d'un bac de stockage dans un dépôt d'hydrocarbures situé à proximité du rivage.

MESSAGE 2

Code: URGENT URGENT URGENT

De: (source)

A: UNROCC 464 MW

1A = Accident littoral
 1B = 15 juillet 1985 à 05.20 heure
 locale
 1C = Cabinet Gouverneur Province
 de ...
 1D = Cdt...yyy.. Chef Opération
 Secours
 Telex..... Phone.....
 1E = ANYOUE Province de ...zzz..

2A = Dépôt pétrolier
 2B = Fuite suite à rupture conduite
 6"
 2C = Dépôt BADSITUT - produits
 raffinés
 capacité totale: 80.000 m3
 bac avarié: 18.000 m3
 Société BADSITUT - fuite
 probable: 5000 m3 environ dont
 moitié écoulée hors merlon.

3A = Légère brise de SE - 4 n.
 3B = Nul
 3C = Stabilité

4A = Oui
 4B = Kérosène
 4C = Forte inflammabilité
 4D = Estimation: 2000 m3
 4E = Tout le bassin de pêche
 4F = Non
 4G = Oui
 4H = Entre les villes ANYO. et ANON
 4I = 3 km
 4J = Plage de sable et port du pêche

6B = Arrêt complet trafic maritime -
 évacuation personnel port de
 pêche - arrêt trafic routier et
 piéton - moyens incendie et
 sauvetage renforcés -
 prospection explosivité
 commencée mais ralentie par
 manque de matériel.

7 = Conseil expert Sécurité -
 prêt explosimètres - moyens
 de pompage antidéflagrants -
 stand-by renfort de moyens
 sécurité.

8 = Dégazage important - secours
 inutiles au-delà de 12 h
 après ce message.

Salutations.

ANNEXE II

CIRCULAIRE ET DESCRIPTION DE L'ACCIDENT FICTIF





IMO

REGIONAL OIL-COMBATING CENTRE
FOR THE MEDITERRANEAN SEA

CENTRE REGIONAL MEDITERRANEEN
DE LUTTE CONTRE LA POLLUTION
PAR LES HYDROCARBURES



UNEP

Telegrams: UNROCC, MALTA

MANOEL ISLAND

Telephones: 37296

Telex: 464 MW
1396 MW

MALTA

37297
37298

Ref. Ex/Circ. 63
PLL/DD/JM

9 février 1983

Objet: Première Exercice d'Alerte

Monsieur,

Suivant les articles 8 et 9 du Protocole relatif à la coopération en matière de lutte contre la pollution de la mer Méditerranée par les Hydrocarbures et autres substances nuisibles en cas de situation critique, les Etats Méditerranéens doivent se tenir mutuellement informés sur les accidents provoquant ou risquant de provoquer une pollution marine par hydrocarbures. Considérant le besoin de développer l'échange d'information et particulièrement la système d'alerte en cas d'urgence, le Centre Régional de Lutte contre la Pollution par les Hydrocarbures a prévu d'organiser en mars de cette année un premier Exercice d'Alerte.

L'objet de cet exercice est d'introduire et de contrôler régulièrement la procédure normale à suivre en cas d'urgence, lorsqu'une alerte doit être rapidement signalée au ROCC. Il sera également l'occasion de tester une fois de plus le réseau de communications existant.

La précision, l'exactitude et la vitesse de transmission du message au ROCC en cas d'accident, est d'une importance essentielle pour les actions entreprises par le Centre en vue d'apporter aux Etats Riverains l'assistance la plus efficace possible.

Le message envoyé au ROCC à l'occasion de cet exercice devra être rédigé en suivant le formulaire standard d'alerte (c/r Ex/Circ. 56 du 20 juillet 1982).



A: CORRESPONDANT NATIONAL DU ROCC
DE: CENTRE D'URGENCE NATIONAL

Le Centre d'Urgence National a été informé d'un accident pétrolier qui s'est produit dans les eaux territoriales de notre pays. Les informations disponibles actuellement sont incomplètes, mais le Centre d'Urgence National vous tiendra informé de tous détails nouveaux aussitôt qu'il en aura connaissance.

Il est certain que le navire impliqué dans l'accident est un pétrolier, qui a pris feu à la suite d'une explosion dans la salle des machines. D'après les premières informations, l'incendie est éteint mais les dommages subis par les citernes sont la cause d'un écoulement important de pétrole brut. Il n'y a pas de données précises disponibles sur la cargaison pour le moment. Il apparaît également que la côte n'a pas encore été atteinte.

Les services météorologiques signalent que le temps dans la zone de l'accident est nuageux avec des périodes ensoleillées, les vents dominants E et NE, 25 - 30 noeuds, et la mer force 6 - 7. La tendance est stationnaire. Les courants dans cette zone et à cette période de l'année sont généralement W et ne dépassent pas 0.7 noeuds.

Les conditions météorologiques ne permettant pas le confinement et la récupération du pétrole déjà écoulé, seul le transfert dans les citernes restées intactes du pétrole encore à bord a été entrepris, ainsi que l'épandage de dispersants. Au cas où le pétrole atteindrait la côte, des opérations de nettoyage ont été envisagées. En conséquence l'assistance d'experts étrangers en nettoyage à terre sera probablement nécessaire.

Un prochain message contenant des détails complémentaires vous sera envoyé dès que possible par télex.

A la réception de ce télex, veuillez transmettre l'alerte au ROCC avec toutes les données disponibles.

Centre d'Urgence National

Telephone: 12345

Télex: 67890

... Vous trouverez ci-joint la description d'un accident fictif menaçant votre pays au jour de l'exercice. Une semaine avant ce jour, nous vous aurons envoyé un télex indiquant la date exacte de l'exercice et quelques détails complémentaires concernant l'accident, qui ont été volontairement omis lors de la première description.

A la réception de ce télex vous êtes prié de préparer le message (rassemblant les informations de cette lettre et du télex) et d'envoyer l'alerte au Centre à la date indiquée.

Considérant les résultats des exercices de communication précédents nous vous recommandons d'utiliser par priorité le telex pour nous faire parvenir le message, et, en cas d'impossibilité, le télégramme ou le téléphone.

Le Centre analysera cet exercice et préparera un rapport sur ses résultats, qu'il disséminera aux Etats Riverains. Veuillez donc joindre à votre message toutes vos remarques ou suggestions sous la rubrique 8 (AUTRES REMARQUES) du FORMULAIRE STANDARD D'ALERTE.

Persuadés que l'importance de cet exercice vous apparait clairement, je vous remercie à l'avance pour votre coopération, et vous prie d'agréer l'expression de mes salutations les meilleures.

P. Le Lourd
Directeur

ANNEXE III

TELEX ENVOYE AUX CORRESPONDANTS
OFFICIELS AVEC EMBLEMENTS DES ACCIDENTS FICTIFS



FIRST ALERT EXERCISE / PREMIER EXERCICE D'ALERTE

LOCATIONS OF FICTITIOUS ACCIDENTS / EMBLACEMENT DES ACCIDENTS FICTIFS

	LAT	LONG	
ALBANIA	41.20 N	19.00 E	WIND W
ALGERIA	37.10 N	07.00 E	
CYPRUS	34.48 N	33.50 E	
EGYPT	31.50 N	31.00 E	
FRANCE	43.10 N	03.30 E	
GREECE	40.00 N	23.10 E	
ISRAEL	32.30 N	34.30 E	WIND W
ITALY	42.30 N	14.40 E	
LEBANON	33.50 N	35.00 E	WIND W
LIBYA	30.45 N	19.00 E	
MALTA	36.00 N	15.00 E	
MONACO	43.25 N	07.25 E	WIND S
MOROCCO	35.30 N	04.30 W	
SPAIN	41.20 N	02.30 E	
SYRIA	35.40 N	35.20 E	WIND W
TUNISIA	35.30 N	11.30 E	
TURKEY	36.30 N	31.00 E	
YUGOSLAVIA	45.00 N	13.20 E	WIND W

ATT.

OBJET: PREMIER EXERCICE D'ALERTE

SUITE A NOTRE LETTRE EX/CIRC.63 DU 09 FEVRIER 1983, VEUILLEZ TROUVER
CI-DESSOUS LES DETAILS COMPLEMENTAIRES CONCERNANT L'ACCIDENT FICTIF.

CITATION

L'ACCIDENT S'EST PRODUIT LE 09.03 1983 A 05.00 HRS, POSITION LAT
LONG STOP M/T "CALAMITY" DE 50.000 TPL, IMMATRICULE A JINXPORT
AU MEDITERRANIA, A PERDU ENVIRON UN TIERS DE SA CARGAISON DE 30.000 TONNES
DE PETROLE BRUT LEGER STOP LA NAPPE DE PETROLE EST SUR LE POINT D'ATTEINDRE
LA COTE ET MENACE ENVIRON 15 KM DE ROCHERS ET DE PLAGES DE SABLE STOP
L'ASSISTANCE D'UN EXPERT EN NETTOYAGE DE PLAGES SERA PROBABLEMENT NECESSAIRE

CENTRE D'URGENCE NATIONAL

FIN DE CITATION

VEUILLEZ SVP TRANSMETTRE AU ROCC UN MESSAGE D'ALERTE COMPLET PENDANT LA
JOURNEE DU 16 MARS 1983

MEUILLEURES SALUTATIONS

DARKO DOMOVIC
CONSULTANT TECHNIQUE - ROCC



UNEP

REGIONAL OIL COMBATING CENTRE
FOR THE MEDITERRANEAN SEA
CENTRE REGIONAL MEDITERRANEEEN
DE LUTTE CONTRE LA POLLUTION
PAR LES HYDROCARBURES

MANOEL ISLAND
MALTA

LIST OF ALERTS AND ACCIDENTS

RECORDED AT ROCC

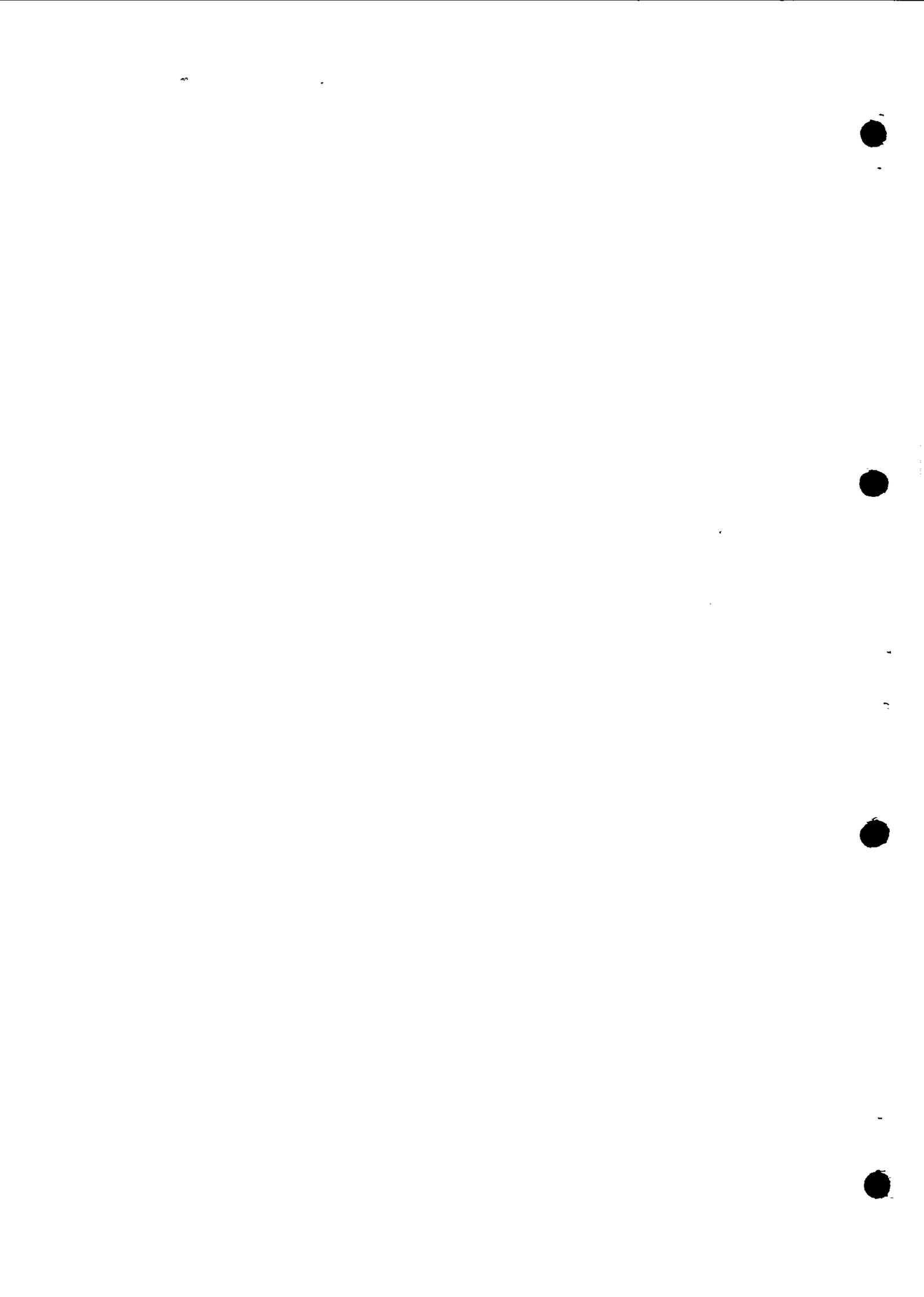
BETWEEN AUG. 1977 AND JUN. 1983



No.	DATE	LOCATION	DESCRIPTION ACCIDENT	ALERT GIVEN BY	OIL SPILLED		ACTIONS TAKEN	DAMAGE	REMARKS
					Quantity	Type			
1	13.08.77	SE SICILY, 35.33N 16.11E	Collision Italian tanker ASIP VERENA (51304 dwt) and Egyptian freighter BANGSIS II	Local Newspaper	5000t	Libyan ANVA	Dispersant 9000L, 2000L Booms and Cribnets on shore and in port	none	Report Ministry of Merchant Marine received in October 1977
2	17.09.77	Porto Torres, Italy	Damage Liberman tanker EM. DE SENE (92955 dwt)	Ministry of Merchant Marine, Italy	5 sq. miles	crude oil	Dispersant at sea	none	Report Ministry of Merchant Marine received in October 1977
3	29.10.77	Genoa - Murado	Damage Kuwait tanker AL BAYDALAIN (32074 dwt)	Ministry of Merchant Marine, Italy	5000 - 12000 t 21 sq. miles	Kuwait 67 crude oil	Dispersant by air sea	none	Report Ministry of Merchant Marine received in December 1977.
4	02.11.77	Enia S. Porto Palo, Sicily	Undertified oil slick	Port Authorities, Syracuse	8 sq. miles	?	none	none	
5	24.11.77	22mi SSE Larnaca, Cyprus	Undertified oil slick	Israel Focal Point	"medium size"	?	none	none	SOCC alerted Focal Points in Cyprus, Syria and Lebanon
6	28.11.77	Yasiliko Cement Works Ltd., Cyprus	Overflowing of tanks	Fisheries Department, Cyprus	80 t	crude oil	Dispersant 4500L, 50 and SNELL	none	Report Fisheries Department received in March 1978



No.	DATE	LOCATION	DESCRIPTION ACCIDENT	ALERT GIVEN BY	OIL SPILL		ACTIONS TAKEN	DAMAGE	REMARKS
					Quantity	Type			
7	11.01.78	V. Sicily 38.02N 12.30E	Fire Greek tanker PAVLOS T (26255 dwt)	Local Newspaper	1/2 sq. mi 50 - 500 t	bunker fuel ?	Dispersant at sea about 4 t FINASOL	?	
8	19.01.78	Souls E. Malta	Unidentified oil slick	Armed Forces of Malta	1/2 sq. ml	?	Aerial survey	none	RCCC contacted RAC 1
9	06.02.78	20k1s RM Gozo	Discharge due to damaged Grounding Freighter SOFRIA D	Armed Forces of Malta	4k1s x 200yds	bunker	Aerial survey. No dispersant because of weather condition	none	Aerial photo of vessel and slick
10	13.02.78	5k1s off Gaila Pt. Malta.	Unidentified oil slick	Air Traffic Control, Malta	2 sq. mis <1000 t	?	Dispersant at sea	none	Samples sent to RAC 1
11	04.05.78	Teste pipeline terminal, Italy	Wrong manoeuvre. Libarian tanker COCORO BRITANNIA (117770 dwt)	"Oil Spill Intelligence Report" / Centre for Short-Lived Phenomena	?	?	?	?	?
12	02.05.78	Off Zueitina, Libya 30.53N 19.53E	Grounding Spanish tanker ROSALES (54157 dwt)	TOVALOP Spanish Focal Point	Very few	Libyan crude oil	None. Tanker towed to Algeria	none	
13	12.06.78	44k1s SE Gibraltar	Collision IBM BAHORRA, U.S. Freighter YELLOWSTONE (11034 dwt)	Rides of Malta	?	?	Salvage	none	
14	13.09.78	1 mile off Pylos, SW Greece	Grounding Greek Freighter ASTRAL G (4580 dwt)	Greek Focal Point	chemicals	toxics	Unloading	none	Report from Greek Focal Point on 06.02.79
15	19.10.78	Off Bizerte, Tunisia 37.02N 09.30E	Grounding Greek vessel PARNASSOS (8184 dwt)	Tunisian Focal Point	none		Lightening	none	RCCC/TMOO seconded an Expert
16	20.10.78	Off Paphos, Cyprus	Unidentified oil slick	Fisheries Department, Cyprus	1 sq. mi. <1000 t	?	Aerial survey	none	
17	16.11.78	Off Labriton, Greece	Grounding Greek tanker PARFODIL B (36255 dwt)	GOVALOP	?	fuel oil	Lightening	none	



No.	DATE	LOCATION	DESCRIPTION ACCIDENT	ALERT GIVEN BY	OIL SPILLED		ACTIONS TAKEN	DAMAGE	REMARKS
					Quantity	Type			
16	01.02.79	Venice, Italy	Collision with a pillar of G. BRIGAIN tanker CHEMICAL TENDER (29081 dwt)	"Oil Spill Intelligence Report"	?	bunker fuel	?		
19	01.03.79	Suez Canal V. Bank	Collision with Bank, Liberian tanker SUTROX II (98135 dwt)	"Oil Spill Intelligence Report"	2200 t	Crude oil	Dispersant	?	
20	02.03.79	141 S. Kalot Lampsas, Crete	Grounding Liberian tanker MESSINIAKI PROGNIS (152798 dwt)	FORAYOP INCO	5000/10000 t	Libyan crude oil	Dispersant on shore and at sea. Booms	Beaches	Report focal point received 12.10.79
21	04.03.79	500m NE Ft. Europa, Gibraltar	Grounding G. Britain tanker GHEL HUNTER (123964 dwt)	"Times of Malta"	722 t. 48 t	crude oil bunker fuel	Dispersant 20000L 25. Removal sand of beaches	Beaches	
22	14.03.79	S. Sicily; 36.30N 13.15E	Dumping unknown vessel	Lufthansa aircraft through Daga Air Traffic Control, Malta.	?	?	none	?	
23	04.05.79	Off St. Raphael, France	Derating, Senegal tanker TIDIANE 1 (3696 dwt)	"Oil Spill Intelligence Report"	?	?	none		
24	26.06.79	35km W. Piumicino, Italy	Collision Italian tanker VERA BERLINGERI (7220 dwt) French freighter S DELMAS	Malta Radio	5200 t	Gasoline and Gas oil	Fire fighting; Dispersants	none	
25	10.07.79	Bort de Bouc, France	Collision barge CITERNE 36 (carrying 880 t fuel oil.)	"Oil Spill Intelligence Report"	80 t	Fuel oil	Booms, dispersant, offloading	Beaches	
26	15.11.79	Eosphorus Straits, 141. off Istanbul	Collision Rumanian tanker INDEPENDENTA (447631 dwt) Greek freighter EPIRALIX	INCO	94600 t (source IFF)	Libyan crude oil	Fire fighting, booms	Tar balls on shore	ROCC Seconded an expert
27	04.12.79	Malta N. and NE coast	Unidentified oil slick	Armed Forces of Malta	120 t	"chocolate mouse"	Removal; beach cleaning	Beaches	ROCC contacted RAC 1 for analysis



No.	DATE	LOCATION	DESCRIPTION ACCIDENT	ALERT GIVEN BY	OIL SPILLED		ACTIONS TAKEN	DAMAGE	REMARKS
					Quantity	Type			
28	19.01.80	Strait of Messina 38.15N 15.39E Italy	Collision Italian bulk carrier "ARIA SPERANZA" - cargo ship "BAYARIA"	"Oil Spill Intelligence Report"	below 100 t	bunker	Dispersants at sea - towing and tranship- ment	?	Report Port Authority of Messina received 17.01.80
29	23.02.80	Navarino Bay 36.56N 21.40E Greece	Fire and sinking of Greek tanker "HENES SENEVADE" (100 000 dwt)	Greek Focal Point	40000 t (total of 100000 t but part burned)	Iraki Kiryak light crude	Dispersants, booms, skimmers, aerial survey, etc....	surrounding reeches (touristic area) left, 17.01.80	Report Focal Point received 28.02.80
30	05.05.80	Sicilian Channel 37.37N 11.47E	Unidentified oil slick	Irma Air traffic control, Malta	2 miles long	?	none	none	ROCC alerted Italian Focal Point
31	08.05.80	Central Mediterranean 36.03N 17.16E	Unidentified oil slick Appearance: slops from tank	KORON VESSEL MANCHESTER CONCEPT (Malta Radio)	?	slops	none	none	
32	27.05.80	Malta Channel	Oil slick separated into three oil patches	Port Authority of Valletta, Malta	total area approx. 27 sq. km. 11000 t	weathered crude oil	Aerial surveillance dispersion	none	ROCC kept in touch with Maltese and Italian Authorities
33	30.05.80	40 km from Taranto, Italy	Grounding Greek tanker "NELY P (20548 dwt)	LLOYD'S telex	?	Gasoil	Offloading - towing to Taranto harbour	none	
34	11.06.80	2 miles off Larnaca, Cyprus	Sinking Swedish ferry "ZENOBIJA"	UNDP Representative in Cyprus	50 - 500 t	Bunker C	Dispersants, booms, skimmers, transfer of cargo	pollution - Larnaca harbour, tourist resorts	Assistance provided by Greece (experts, booms) Director on the spot. Expert sent in August for advice on salvaging of the wreck
35	28.07.80	Sicilian Channel 36.56N 17.06E	Unidentified oil patches	Malta Radio (S.S. NIKK)	2.5 sq. mi. <1000 t	?	none	?	ROCC alerted Armed Forces of Malta
36	31.10.80	Eastern Algerian Coasts 37.42N 7.46E	Greek tanker "KAFERAY HAKROS N.T. on fire (loaded with 70095 t). Towed towards Bejaia	I.M.C.O.	0	Libyan crude oil	Firefighting organi- sed by Algerian authorities. No pollution mentioned	Ship damaged but not lost	Centre informed by Algerian authorities on the going operations.
37	08.11.80	Strait of Bosphorus, near Kavak, Turkey	Collision between British tanker "NORDIC FALCH" (81745 dwt) and Greek tanker "STAMANDA" (29840 dwt)	Oil Spill Intelligence Report	645 t spilled from "STAMANDA"	kerosene	Spillants were tem- porarily closed because of fire risk	both ships damaged. Pol- lution Bejaia harbour. Oil slick on fire	
38	17.11.80	Strait of Sardanelles	Collision between Greek tanker "EOLINE" (74 568 GRT) and Italian cramp "EVKALYA KOSSA"	"Oil Spill Intelligence Report"	0	crude oil	-	-	Accident confirmed directly to Centre by "Ege Universitesi" Istanbul
39	29.11.80	Arzew Harbour Algeria	Grounding of the Uruguayan tanker "JUAN A LAVALLEJA" after partial cables during a storm.	Algerian Authorities	39000 t	condensate	Cargo transferred and anti-pollution equip- ment brought on scene	little damages compared with consequences of storm	Centre assisted Algerian authorities. Indicated services



No.	DATE	LOCATION	DESCRIPTION ACCIDENT	ALERT GIVEN BY	OIL SPILLED		ACTIONS TAKEN	DAMAGE	REMARKS
					Quantity	Type			
40	11/01/81	Parina Cape, Tunisia	Explosion in the prow part of the Liberian tanker BLOSSOM (1959 - 1920 dwt) - Ship broken in two. Prow part sinks. Unsuccessful towing towards Sardinia. Grounding Parina Cape.	I.M.C.O.	?	Fuel Oil	Pumping of the remaining fuel oil in the tanker	-	Alert and assistance given by the Centre to Tunisian Authorities.
41	03/02/81	Near Constantinople in Turkey	The Greek Carrier GEORGIAN LIGHT (22272 dwt) collided with the Russian Tugboat TUGSUZ FARMES (10192 dwt).	O.S.I.R.	?	?	?	?	Information asked from Turkish authorities. No reply has been received.
42	22/02/81	Porto Isola of Gela, Italy	While discharging at Gela, the M.O.I./American Greek Tanker SPESAI (1950, 18219 dwt) released oil in the sea.	LOYPIS	4 T (1700 m ³)	Virgin Naphta	COVALICA booms, anti-inflammatory foam, 100' anti-pollution boom.	-	Cost of clean-up 2500 dollars approximately. Report received from focal point on July 22nd, 1981.
43	22/03/81	East of Malta 36.00N 15.37E	Unidentified oil slick	British ship via Malta Radio	2 miles wide approx.	? (weathered oil)	Contact with the ship for more details. Patrol boat looked for slick but did not find it.	-	Centre alerted immediately. Alert confirmed by Air Traffic Control via Malta Task Force.
44	20/03/81	St. Trias of Negros, Greece	A structural failure occurred to the Greek tanker HILLIP OF HACEON (1970, 27287 dwt) whilst she was berthed for unloading.	O.S.I.R.	0.3 - 0.5 T ₂ (200 - 100 m ³)	Crude Oil Kirkuk	Booms, hot-water and dispersants used for clean-up.	-	A report on the accident received from Greek focal point on 22nd, May 1981.
45	14/03/81	Zaragoza, Spain	Greek tanker GYO EMBROSOS (1956, 20439 dwt) 18000 tonnes cargo, suffered an explosion followed by fire in the engine room. Ship had sunk drifted for 2 months in the Mediterranean before rescued by French Navy.	Alismuller B.V. Society by telex and telephone	18000 T of product spilled in open sea near Corsica	Naphta	Towing tried by Alismuller. Abandoned later on. Rescued by French Navy on 5 July 1981.	None	Contact with Spanish focal point. Informed by CROSS Red and French focal point who later on sent a report by telex.
46	24/02/81	Paraxiokk harbour, Malta	During Liberian tanker DILFRIN (1956, 19625 dwt) offloading, a pipe rupture caused spillage of oil at sea. The valve on ship was closed and leakage stopped.	Malta Task Force	Few	Thin Fuel Oil	Booms, dispersants	Very little	Constant contact by phone and between Malta Task Force and the Centre.
47	10/04/81	Malta Grand Harbour and Salina Bay	Unidentified oil slick reaches South East coast of Malta.	Malta Task Force	Approx. 10 T	Tar Balls	Manual recovery	Very little	Centre follows clean-up on scene.
48	14/05/81	Malta Harbour, Valletta	Unidentified oil slick	Malta Task Force	1 ton ²	?	Dispersants used at sea	-	Centre alerted by phone
49	12/06/81	30 miles N.E. of Malta	Unidentified oil slick	Air Traffic Control	Several miles long	Weathered oil (?)	None	-	After aircraft checking, slick reported negative.



No.	DATE	LOCATION	DESCRIPTION ACCIDENT	ALERT GIVEN BY	OIL SPILLED		ACTIONS TAKEN	DAMAGE	REMARKS
					Quantity	Type			
50	14/06/81	Central Mediterranean 35.0°N 19.1°E	Libyan M/T tanker GALE was seen discharging considerable amount of oil	Port Authorities of Malta through information reported by cargo ship SALAH ALDEEN	?	?	-	-	The Centre advised Maltese Authorities to take action with IMCO.
51	21/06/81	Off the coast of ALGERIA	Algerian tanker "ERIFDA" (1970 - 22610 dwt) laden with 11000 T of Gas oil caught fire.	O.S.I.R.	?	?	?	?	Information asked from Greek Authorities. No reply has been received.
52	28/06/81	Algerian coast 35.2°N 00.0°W	Oil slick observed by Russian ship YAKA PRAYGO	Spanish Focal Point	Two miles long	?	?	?	The Centre sent a telex on the 29th to inform the Algerian Focal Point.
53	29/06/81	25 miles North off Corsica Cape	Italian tanker M POLLICE (1958, 19929 dwt) caught fire in engine room.	NOVALOP	0	-	Towed towards Livorno by two Italian tugs from Livorno.	-	Centre alerted by NOVALOP, obtained more information from GROS Ved, Reunion.
54	12/07/81	Garca Maltado Italy	Argentine tanker SAKYOH HARU (1974 - 10009 dwt) struck by lightning exploded and caused pipe rupture which spilled oil in the harbour.	Maltese Newspaper and Radio	197 barrels	-	Booms to close the harbour, dispersant, skimmer	Yare, Screenshot killed, pollution in harbour	Note received from Italian Focal Point on 30 September.
55	21/08/81	West of Piraeus, Greece	Tugs ran the Greek Tanker "POMINI" (1969 - 79675 dwt) after fire broke out in vessel's hold.	O.S.I.R.	?	?	?	?	Information asked from Greek Authorities. No reply has been received.
56	05/09/81	Benihajsa Reef, Marsaxlokk, Malta	The Bulgarian tanker HARTSA (1976 - 16562 dwt) ran aground on Benihajsa Reef on her way to Orlong her cargo at Marsaxlokk.	Local Radio News Bulletin	0	Fuel Oil	Aerial surveillance, spraying equipment on alert. Ship towed by three Maltese tugs	None	Information Officer heard about the event on the radio and informed director and administrative director.
57	07/09/81	Azviakikos Bay, Greece	Greek tanker "MARK X" grounded off the Eastern coast of Greece after vessel lost its way in fog.	O.S.I.R.	?	?	?	?	Information asked from Greek Authorities. No reply has been received.
58	21/09/81	Saronikos Gulf, South Athens, Greece.	Three oil slicks of heavy fuel	Manufacturer, Covalex Plastics	?	Heavy Fuel Oil Residues	Skimming, Dispersion, Special equipped ships on the spot.	None	Manufacturer offered to fly 2000 m of boom via Centre, intermediary.
59	21/10/81	36° 18' N 14° 57' E Between Kalta and Sicily	An oil slick, 300 m wide and half mile long.	Palace Tower Signal Station, Malta.	?	?	?	?	Information asked from Italian Authorities. No reply has been received.
60	27/12/81	Port Tarrada, Syria 32°21'02"N 35°45'27"E	Greek M/T EBAYO REN sank in a depth of 30m after a collision having on board 11 110 tons of uranium in steel bars and 76 tons of fuel and Diesel Oil.	General Directorate of Ports, Syria	None Reported	?	?	?	The Port Authorities advised Service from the Centre. The Centre received completed reporting forms on incident from Syrian Authorities.
61	11/01/81	Mar Jonos, Italy	Failure of a pipeline caused by a landslide.	O.S.I.R.	280 t	Maximum quantity of oil which they saw	Three boats were used to disperse oil. Boats and absorbents also utilized. Containment was minor.	Coastline was polluted	Reply from Italian Authorities indicated that boom-if was being utilized.

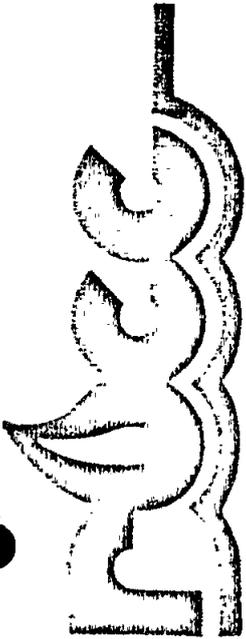


No.	DATE	LOCATION	DESCRIPTION ACCIDENT	ALERT GIVEN BY	OIL SPILLED		ACTIONS TAKEN	DAMAGE	REMARKS
					Quantity	Type			
62	02/01/82	Off the Port of Tripoli, Lebanon	Iranian tanker BAHAMAF off (1980, 12,000 tons) set on fire while loading oil.	Lloyd's	?	?	Firefighting; efforts to tow the vessel clear of the port.	?	Information asked from Lebanese authorities and owners' operators.
63	12/01/82	State refinery, Gulf of Salamis, Sarakatsa, Greece	Explosion in the engine room of Greek tanker HARKANA VII (1975 - 68,241 tons) while unloading crude oil. Tanker caught fire.	Lloyd's	None	-	Tanker towed three miles out to sea; fire fighting.	Two crewmen killed and six injured, no oil pollution.	Reply for information from authorities indicated that no oil was spilt.
64	22/01/82	Off Patras, Greece	Greek tanker IRIS ran aground.	O.S.I.R.	None	-	?	?	Information asked from Greek authorities indicated that no oil was spilt.
65	04/02/82	50 m off the shore of Iraklion, Crete	Greek tanker VARI ran aground after a rope caught in the propeller during a storm.	O.S.I.R.	3000 Gallons (300 kg.)	Heavy fuel oil	Booms around the grounded tanker, skimming, dispersion to clean the shoreline	INCP will assume cost of cleaning up operations - No damage to marine env.	Clean-up completed on 27 February. Centre asked for more information.
66	20/02/82	Warp Harbour, Gozo and west of Gozo, Malta	Oil Slick	Malta Task Force	?	?			More information asked from Maltese authorities.
67	19/05/82	2600' N, 14°38' E 27 miles off Palermo, Sicily	Unidentified oil slick 2 1/2 mile in length x 50 feet approx.	Malta Task Force	Not known	Dry Exhaust	Dispersion	None	Information asked from Maltese authorities. No need for ROCC's assistance.
68	8. 6. 82	Lat. 35.36 N Long. 11.48 E Between Tunisian Coast and Tripoli.	Greek M/T "KALYDONIA" caught fire with 15,000 tons of vacuum gas oil on board.	LLOYD'S Intelligence Department.	None	-	Italian Military Corvette and Tunisian National Navy in vicinity. Fire controlled. Tanker towed to Augusta, Sicily.	-	ROCC alerted and kept in touch with Italian and Tunisian Authorities. Also contacted TRIS Shipping and Trading Co. and WILSON & SAWYER CO. ROCC followed incident on the eye of satellite in case of request of assistance.
69	1. 9. 82	Alexandria, Egypt.	Bulk Carrier "ANTONIS ENTERPRISE" Grounding on rocks, damaging its No.1 fuel oil tank.	OIL SPILL INTELLIGENCE REPORT.	?	?	?	?	ROCC contacted the Egyptian Authorities to ask for more information. No reply has been received to date.
70	18.10.82	Lat. 36.37.5 N Long. 19.23.5 E	French Kona "URILIO" from Port Said to Genoa reported thick oil discharges.	CROSSSED	?	?	?	?	ROCC alerted both the Greek and Italian Authorities to attend spills. Greek Authorities reported increasing that competent Authorities did not report any such spills.
71	9.11.82	Lat. 33.43.42 N Long. 01.20.48 E Near Sicily, MEDITERRANEAN	M/T "SANTO" grounded, after dragging anchor whilst loaded with 20,000 tons of crude oil on board.	I.T.O.P.F.	None	-	Sea and land equipment and resources were brought to location and put on standby. Operations were coordinated by high level officials and experts until final tow to Genoa.		ROCC contacted Maltese Authorities to request sent Tech. Consultant on the spot. Maltese Spinn, Poles and Italy who accepted to maintain standby until end of operations. ROCC kept in constant touch with Authorities concerned a 24 hour service with "SANTO" via radio.
72	7.12.82	Lat. 37.17N Long. 14.20E 120 miles East of Sicily.	Greek Tanker "YVES" (42,200T - 1970) on fire.	LLOYD'S	None	-	Fire extinguished by crew.	None	ROCC contacted Italian and Greek local points.



No.	DATE	LOCATION	DESCRIPTION ACCIDENT	ALERT GIVEN BY	OIL SPILLS		ACTIONS TAKEN	DAMAGE	REMARKS
					Quantity	Type			
73	05-01-83	Isreal, on land, near port of Ashdod	Pipeline rupture	O.S.I.R.	200 - 250 MT most of it recovered 20MT approx. spilled into Mediterranean Sea	Heavy refined product	Booms, vacuum trucks and skimmers used for recovery. Beach cleanup and contaminated sand taken to waste disposal site.	-	A completed reportive format was received from Israeli Focal Point
74	29-01-83	PORT WASSARA, ITALY	HC CIDIOLA VEDONCA (1972 - 17,980 T) contacted with quay while manoeuvring to leave port.	UDPO'S	Slight	Fuel	Vessel re-towed. Pending investigations	?	RCC alerted the Italian Focal Point by telex, but no reply has been received to date
75	17-01-83	Lat: 34,30 N Long: 11,04 E (Greece)	HC ALBAHIS (ex BARBUAT OCE) (1982 - 12,418 T) with 15,495 T O/S OIL and 1,566 T aviation fuel grounded	UDPO'S	None	-	Tanker refloated by a company of services	None	RCC alerted the Tunisian Focal Point. No reply has been received to date. RCC contacted the Italian company who has contacted the Focal Point and advised success of refloating.
76	20-01-83	Off Cape ZADIB Tunisia	Greek R/V YDIA (1966 - 8306 Tonn Gross) Grounding	UDPO'S	?	?	?	?	RCC alerted Tunisian Focal Point by telex, but no reply has been received to date.
77	09-02-83	Caradonales Straits - Turkey	Collision between Russian HC NOVOSIBIRSK PAKETSKA (1963 - 21110 T) and Turkish HC ISPARTA	UDPO'S	None	-	-	-	RCC alerted Turkish Focal Point. A copy of the report was forwarded but no reply has been received.
78	14-02-83	50 miles off Salonic	Greek HC NIVALA (1962 - 12392 T) collide with main bearing problems	UDPO'S	?	?	?	?	RCC alerted Greek Focal Point but no reply has been received to date.
79	14-02-83	63 miles S.W. of Malta Lat: 35,22 N Long: 13,10 E	Consistently large unidentified oil spill reported by two airplane crews	Maltese Authorities	?	?	Oil combating equipment on standby	None	RCC informed that probably information incorrect as the spill was lost sight of. Continuous contact between RCC and Maltese Authorities
80	27-28-03-83	South coast of Cyprus and SYMBIOTIKI Islands, Greece	Coast line polluted by international discharge	UNIT COMMUNICATING UNIT, GREECE	200 tons	Oil mixtures	Over 1000,000 litres plus expense of clean-up operations.	?	RCC contacted the Greek Authorities who replied giving further information on the incident.
81	12-04-83	Lat: 36,33 N Long: 14,30 E approx. 10 miles off Sicily	M/V BROOKSAR /COU reported oil slick in said position	MALTA RADIO	?	?	?	?	RCC alerted both Italian and Maltese authorities asking for more information. No reply has to date been received.
82	19-04-83	13 islands of CYPRUS, TRUS and KOSKOS, Greece	Oil slick sighted by Hellenic Airforce plane enroute said islands.	UNIT COMMUNICATING UNIT, GREECE	Insignificant	?	Slick dispersed into patches before breaching coast.	None	RCC contacted the Greek Authorities who replied giving further information on the incident.
83	29-04-83	Offshore Silema Front Area, Malta	Malta Tank Barge involved a report of an oil slick sighted by helicopter.	MALTA TASK FORCE	Approx. 10 tons (collected)	Heavy dark crude	Clean up of shores, 208 litres of concentrated Dis-111 filter were used.	None	RCC in continuous contact with Maltese Authorities. A final report of the incident was received at RCC.
84	21-04-83	Lat: 35,00 N Long: 11,24 E North of Kerkennah Bank, Tunisia	Grounding of M/V SICOA with damage of hold No. 2. Fire totally destroyed.	I.T.O.P.F.	None	-	Scuttling of vessel	None	Regular messages passed between RCC and I.T.O.P.F. Advice for assistance re scuttling of vessel.





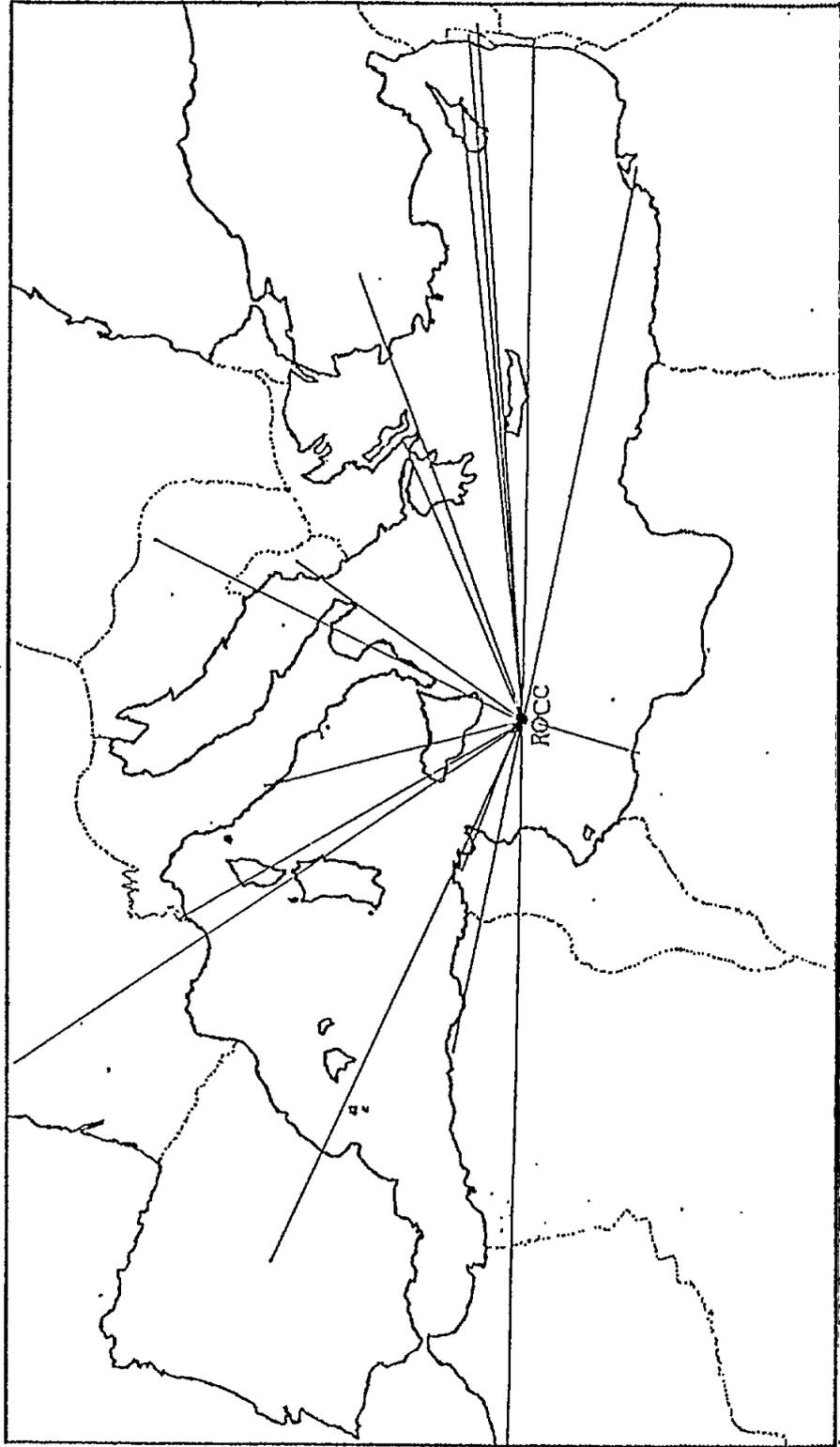
Regional Oil Combating
Centre for the
Mediterranean Sea

Manoel Island MALTA

Telex :1464 MW

Telephones : 37296/7/8

LIST OF ROCC'S OFFICIAL FOCAL POINTS
LISTE DES CORRESPONDANTS OFFICIELS DU ROCC



IMO

AUGUST 1983

LIST I REV 8



UNEP



R.O.C.C.

NAME & ADDRESS NOM & ADRESSE	TELEX NO. NO. TELEX	TELEPHONE NO. NO. TELEPHONE	CABLE ADDRESS ADRESSE TELEGR.	REMARKS OBSERVATIONS
<p>R.O.C.C. (English) Regional Oil Combating Centre for the Mediterranean Sea Naxos Island MALTA.</p>	<p>1464 UNROCC MW 1396 UNROCC MW Malta 1311 with answerback TMPTGM MW.</p>	<p>37296 37297 37298 Contact "Malta International Telephone Operator" through the International Telephone Operator of the coastal state concerned, and request contact with the Regional Oil Combating Centre.</p>	<p>UNROCC MALTA UNROCC MALTA</p>	<p>Office Hours Outside Office Hours (and on weekends and holidays).</p>
<p>R.O.C.C. (French) Centre Régional Méditerranéen contre la Pollution par les Hydrocarbures Ile de Naxos MALTE.</p>	<p>1464 UNROCC MW 1396 UNROCC MW Malta 1311 Le code de réponse est TMPTGM MW.</p>	<p>37296 37297 37298 Contacter le "Malta International Telephone Operator" via l'Opérateur International du pays riverain concerné et lui demander de vous mettre en contact avec le "Regional Oil Combating Centre".</p>	<p>UNROCC MALTA UNROCC MALTA</p>	<p>Heures de travail En hors des heures de travail du Centre (notamment pendant les week-ends et les jours fériés).</p>



COUNTRY (Pays)	FOCAL POINT ADDRESS CORRESPONDANT ADRESSE	LEVEL	TELEX NO NO. TELEX	TELEPHONE NO. NO. TELEPHONE	CABLE ADDRESS ADRESSE TELEGRAM.	REMARKS OBSERVATIONS
SAUDI ARABIA (Arabie Saoudite)	<p>Don Excellence Mr. le Secrétaire Permanent Ministère des Affaires Etrangères Jeddah.</p> <p>Monsieur Dekhal Directeur de la Protection de la Nature Secrétaire d'Etat aux Forêts et à la Nisa en Vertu des Terres Bois du Petit Atlas-El-Jouradia Al-Ger.</p> <p>c/o Direction Générale des Relations Economiques Internationales Ministère des Affaires Etrangères Alger.</p>	Gouvernemental	53444 SEFOR 53445 SEFOR 53854	60.48.08 60.44.41 60.43.00 60.40.97		Données reçues le 06/09/78 L'adresse n'est pas encore confirmée.
CYPRUS (Chypre)	<p>Mr. Andreas D. Demetropoulos Head Fisheries Department Ministry of Agriculture and Natural Resources Nicosia.</p>	Governmental/ Operational	4660 MINAGRI OY	40/2279 Nicosia	FISHERIES - MINAGRI NICOSIA	Data received on 29/08/85
EGYPT (Egypte)	<p>Mr. A.R. EGYOUFI Director of the Institute of Oceanography and Fisheries Academy of Scientific Research and Technology 101 Kasr El-Ainy St. Cairo.</p>	Governmental/ Scientific	93069 ASRT/UN	21780 Cairo 31351	IMOFISH CAIRO	Data received on 30/06/85
EGYPT (Egypte)	<p>Mr. Moustafa Rawzi D.G. Maritime Inspection Department Ports and Lighthouses Administration Kas El Tin Alexandria.</p>	Operational	54407 FANAR UN	80 2367 80 0037 80 2299	FANARAT	Data received on 28/02/83
EGYPT (Egypte)	<p>Senor Francisco Portocarrero Lopez Subdirector General de Cooperación con Organismos Internacionales para el Desarrollo Ministerio de Asuntos Exteriores Plaza de la Provincia 1 Madrid 12.</p>	Gouvernemental	27739 MAEXT E	266.48 83		Données reçues le 20/02/80
EGYPT (Egypte)	<p>Don Angel Nieto Lopez Subdirector General de Seguridad Marítima y Construcción Dirección General de la Marina Mercante c/ Puerto de Alarcón 1 Madrid 4.</p>	Opérationnel	27298 KAFER 43579 KAFER	231.57 90		Données reçues le 12/05/81



COUNTRY (Language)	FOCAL POINT ADDRESS CORRESPONDANT ADRESSE	LEVEL	TELEX NO. NO. TELEX	TELEPHONE NO. NO. TELEPHONE	CABLE ADDRESS ADRESSE TELEGRAM.	REMARKS OBSERVATIONS
FRANCE (Français)	Senor Joaquin Ros Jefe del Departamento de Contaminacion del Mar Instituto Español de Oceanografía Alcala 27-40 Madrid 14.	Scientifique		470.17.11-3 252.16 70		Données reçues le 20/02/83
FRANCE (Français)	Monsieur Jénil Ministère des Affaires Étrangères Direction des Affaires Économiques et Financières Service des Affaires Générales 37 Quai d'Orsay 75007 Paris.	Gouvernemental	270819 AFEPF	555.95 40		Données reçues le 20/11/83 Informations à confirmer.
FRANCE (Français)	Monsieur Christian Chastel Chef du Bureau des Plans de Secours SUD 18 Rue Ernest Cognacq 9290 Levallois Paris.	Opérationnel	611390 CODISEC	758.11 86		Données reçues le 00/09/78
FRANCE (Français)	Captain Dimarakis Director of Marine Environment Protection Division Ministry of Mercantile Marine Notara 106 Piraeus.	Governmental/ Operational	213592 YEM GR 213593 213594 212022 212239 212273	41.71.832 41.21.211 41.12.500 41.73.238 - 24 Hours/ Operations' Room		Data received on 14/02/83
FRANCE (Français)	Dr. Yuval Cohen Head, Marine Pollution Section Environmental Protection Service Ministry of the Interior P.O. Box 6158 91061 Jerusalem.	Governmental/ Operational	0606.26162 IBPS IL	Office: 02-689671 02-660151 x 285 02-630407 - Direct	Full Address	Data received on 30/06/83
FRANCE (Français)	Port. Filippo Anfuso Ministre Plébidontaire Direction Generale degli Affari Economici Ministero degli Affari Esteri Piazzale della Parnesina 1 Roma.	Gouvernemental	610429 MAE I	396.43 58 (direct) 36911	MINISTERS AFFAIRES ÉTRANGÈRES ROME	Données reçues le 06/06/83
FRANCE (Français)	Port. Scipione de Martino Rossaroli / Port. Gerardo d'Agostino Ministero della Marina Mercantile Direzioere Generale Ministero Marittimo e Porti Divisione VIII Viale Acta (EUR) 00100 Roma.	Opérationnel	612153 MINEMO I	5908 Roma		Données reçues le 06/06/83



COUNTRY (Language)	FOCAL POINT ADDRESS	LEVEL	TELEX NO	TELEPHONE NO	CABLE ADDRESS	REMARKS
PAYS (Arabic)	CORRESPONDANT ADRESSE	NIVEAU	NO. TELEX	NO. TELEPHONE	ADRESSE TELEGRAM	OBSERVATIONS
LIBAN (Arabic)	Monsieur Joseph Naefear Président du Conseil National de la Recherche Scientifique Immeuble Fakhri el Dagher Suleyman de la Cité Sportive BP 148251 Beirut. cc.: Mr. R.H. Kouyoumdjian Chef Centre de la Recherche Marine Conseil National de la Recherche Scientifique B.P. 149281 Beirut.	Gouvernemental	FUTUR 22720 LE (ATTN: GSRP)	83.01.25 93.47.63	GENEPS BEYROUTH	Données reçues le 3/01/83
LIBAN (English)	Mr. Bashir Eshkani (for onward transmission to:- The Director-General Mr. Ramadan Sahl) Forces and Lights Authority The Secretariat to the People's Committee for Communications and Maritime Transport P.O. Box 6-3 Beirut.	Governmental/ Operational	20591 MARRAN	43091		Data received on 04/06/82
LIBAN (English)	Mr. George Sritani Environment Officer Centre for the Protection of the Environment Beirut cc.: Mr. Lawrence Nicollef (same address)	Governmental/ Operational	1100 NODYLF	74678 Direct: 680389	HEALNH - FAITA	Data received on 30/06/83
LIBAN (Arabic)	Le Ministère de l'Habitat, et de l'Aménagement du Territoire Direction de l'Aménagement du Territoire Division de l'Environnement Direction: Monsieur N. Kalliti c/o Représentant Résident Programme des Nations-Unies pour le Développement Casier Citv Rabat-Chellah.	Gouvernemental	32744 M HABITAT 31952 UNDEVPRO	63557		Données Reçues le 30/06/83 Point Focal contracté par le Représentant Résident exécuté en cas d'urgence
LIBAN (Arabic)	Le Ministère des Pêches et de la Marine Marchande Ed. El Hansali Casablanca. cc.: Mr. El Housseini Hilal Mohamed Chef de la Division de la Navigation et des Gens de Mer.	Opérationnel	22824 MPM	27.80.92 27.33.40 22.19.31		Données Reçues le 30/06/83



COUNTRY (Language)	FOCAL POINT ADDRESS CORRESPONDANT ADRESSE	LEVEL NIVEAU	TELEX NO. NO. TELEX	TELEPHONE NO. NO. TELEPHONE	CABLE ADDRESS ADRESSE TELEGRAM	REMARKS OBSERVATIONS
YUGOSLAVIA (English)	<p>Attention: Mr. Stefan Karić Savezni Komitet Za Poljoprivredu Sektor za Vodoprivredu Bulevar Arsoj-a 104 11000 Beograd.</p>	Governmental	11062 YU SIV	011/602-634	Savezni Komitet za Poljoprivredu Sektor za Vodo- privredu Beograd.	Data received on 30/06/83
FRANCE (English)	<p>Communauté Economique Européenne 300 rue de la Loi B-1049 Bruxelles BENJAMIN BERLIOZ M. Mandl Chef de la Division "Protection et Gestion des Eaux"</p>	Governmental	21877 COMEU B	235.11.11	COMUEUR BRUXELLES	Données reçues le 18/04/83 Data received on 18/04/83
YUGOSLAVIA (English)	<p>cc: Department of Environmental Standards Under-Secretary for the Environment Karamfil Sok No.8 Kigilaj Arzana.</p>	Operational	42185 DUGM TR	24.28.11 11.30.40		Data received on 17/06/82
YUGOSLAVIA (English)	<p>cc: Etat-Major de l'Armée de Mer Base Navale de Bizerte TUNISIE</p>	Governmental/ Opérationnel	12131 MARMAR 12470 MAEF 3	25.91.17		Données reçues le 26/05/81 Données à confirmer
YUGOSLAVIA (English)	<p>Mr. Geriž Saran Directeur des Relations Internationales à la Direction Générale des Transports Maritimes Ministère des Transports Arzana.</p>	Operational	451028 SY ISTOOL Attn: G.D. of Ports	(041) 33333 33876 Lattakia	GENERA (Directorate of Ports, Lattakia)	Data received on 30/06/83
YUGOSLAVIA (English)	<p>General Directorate of Ports Ministry of Transport LATTAKIA</p>	Governmental/ Opérationnel	469796 GENFEL CARLIO	(93) 30.33.71		Données reçues le 21/01/83
YUGOSLAVIA (English)	<p>Son Excellence Monsieur César Solariño Délégué Permanent auprès des Conférences Internationales 16 Boulevard de Suisse Monte Carlo, 98030 MONACO CEDEX.</p>	Governmental/ Opérationnel				



7

4



1

